

**AVIS D'IMPÔT 2019**Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de rechercheM FIGEAC DOMINIQUE
VILLA BEL AIR
AV DES THERMES
31510 BARBAZAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 31 702 636 065
Référence de l'avis : 19 31 4037463 70

Numéro de propriétaire : 045 F00069 X

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4321 MDBLBG
M FIGEAC DOMINIQUE ROGERPROP/INDIVIS 11143 MDBLBF
MME BAUDRY PASCALE PATRICIANuméro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYERAu plus tard le **15/10/2019** **460,00 €**

31051

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).